

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INFIRMIERS

Année scolaire 2026 – 2027

(Si vous souhaitez garder ces informations confidentielles, merci de nous retourner ce document sous enveloppe à l'intention du personnel infirmier)

Identité de l'élève

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance :/...../..... à

Dernier établissement fréquenté :

Numéro de sécurité sociale (carte et numéro personnel dès 16 ans) :

Scolarité rentrée 2026-2027:

Classe à la rentrée de Septembre 2026 :

Externe ☐

Demi-pensionnaire ☐

Interne ☐

RESPONSABLE LÉGAL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Téléphone travail :

RESPONSABLE LÉGAL

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Téléphone travail :

PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'ABSENCE

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone :

NOM :

Prénom :

Lien de parenté :

Téléphone :

Problèmes de santé connus	Aménagements de scolarité
☐ asthmatique : traitement : ☐ allergique : à quoi ? Traitement : ☐ diabétique : traitement : ☐ épileptique : traitement : ☐ autre maladie : <u>Hospitalisations et/ou interventions chirurgicales antérieures</u> : <u>Evenements significatifs personnels récents</u> :	- L'élève bénéficie : ☐ d'un P.A.I = Projet d'Accueil Individualisé (santé) Pour quels troubles ? ☐ d'un P.A.P = Plan d'accompagnement personnalisé (trouble apprentissage) Pour quels troubles ? ☐ d'un P.P.S = Projet Personnalisé de Scolarisation (reconnaissance handicap) Pour quels troubles ? ☐ d'un P.P.R.E = Programme Personnalisé de Réussite Éducative (difficultés scolaires sans aménagements nommés ci-dessus)

Documents à joindre et informations

- Une photocopie de chaque bilans déjà effectués (orthophonie, psychomoteur, neuro-visuel, psychométrique, etc..)
- Une photocopie des pages de vaccinations du carnet de santé de votre enfant est requise pour tous les élèves arrivant dans l'établissement et pour ceux déjà présents si elle n'a pas été fournie l'an passé ou en cas de nouveaux vaccins.
- Le dossier informatique LIEN (logiciel infirmier de l'Education Nationale) et la gestion des informations médicales sont soumis aux réglementations du code de la santé publique, de l'Education Nationale et au secret professionnel infirmier.
- Nous vous rappelons qu'il est interdit d'amener et de prendre des médicaments sans autorisation et ordonnance en lien ou un PAI. En cas de besoin, merci de vous rapprocher de l'infirmier.
- Pour les élèves de MTNE, MREMI, 1CPSR et les arrivants en formation professionnelle industrielle et TCPSR, la fiche médicale complète et signée est nécessaire pour une visite médicale obligatoire afin d'évaluer l'aptitude des mineurs aux travaux dangereux. Le médecin de l'Education Nationale recevra les élèves en fonction de ses disponibilités en début d'année.

Informations complémentaires

Médecin traitant : NOM :
Adresse :
Téléphone :

Suivi(s) spécialiste(s) :

- | | |
|--|--|
| ☐ Psychologique : | ☐ Psychomoteur : |
| ☐ Orthophonique : | ☐ Ophtalmologique : |
| ☐ Orthoptique : | ☐ Autre : |
| ☐ Educateur : | |

Date dernier vaccin antitétanique :
(Cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Antécédents
familiaux :

En situation d'urgence,

L'élève est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté **sans accompagnement** par un personnel du lycée. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de l'un de ses Parents ou de son Représentant légal.

Je déclare avoir pris connaissance des informations portées sur le présent document et autorise mon enfant à être hospitalisé en cas de besoin.

Date et signature(s) de(s) représentant(s) légal(aux) :

A....., Le.....

Signature(s)